

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2022-091/PR/MENSUR portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé.

n° 2022-091/PR/MENSUR

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Date de publication

13 juin 2022

Numéro JO

n° 11 du 15/06/2022

Date du numéro

15 juin 2022

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992 modifiée

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VU La Loi n°48/AN/99/4ème L portant Orientation de la Politique de la Santé

VU La Loi n°149/AN/06/5ème L du 08 août 2006 portant création d'une catégorie d'établissement publics à caractère scientifique, pédagogique et technologique

VU La Loi n°162/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENSUR)

VU Le Décret n°2013-173/PRE/MENSUR du 23 juillet 2013 portant modification du statut de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PREdu 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

SUR Proposition du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 Mai 2022.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le présent Arrêté a pour objet de nommer les membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé.

Article 2

Les nouveaux membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé sont désignés ci-dessous :

I. Au titre des services publics :

1. Représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : M. Aboubaker Hassan Ali, Secrétaire Général
- 2 Représentant du Ministère de la Santé : M. Ahmed Said Assoweh, Conseiller Technique
- 3 Représentant du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle : M. Osman Houssein Chirdon
- 4 Représentant de la Présidence : M. Rastam Ahmed Aye, Conseiller Juridique
- 5 Représentant de la Primature : M. Hassan Mohamed Kamil, Conseiller Technique
- 6 Représentant du Ministère du Budget : M. Othman Sadic, Directeur du Budget
- 7 Représentant du Ministère du Travail chargé de la Réforme de l'Administration: M. Charmarke Idriss Ali, Directeur Général de l'INAP.

II. Au titre des personnels de l'Institut

Supérieur des Sciences de la Santé

- La représentante élue des enseignants : Mme. Dekah Hassan Bakal.

III. Au titre des personnalités extérieures

- Doyenne de la Faculté des Sciences de l'Université de Djibouti: Dr. Saida Chideh Soleman
- Doyen de la Faculté de Médecine de Djibouti : Dr. Ali Barreh Matan
- Le Directeur du Centre d'Etude et de Recherche de Djibouti : Dr. Jalludin Mohamed.

IV. Au titre des étudiants

- Le représentant élu des étudiants : M. Abass Nour Elmi.

Article 3

Les membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé sont nommés pour une durée de trois ans.

Article 4

Le présent Arrêté prend effet à compter de la date de signature sera enregistré et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH